

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA10-(C-4.1)-013**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

À la séance ordinaire du 2 novembre 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-013, l'installation des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de stationnement réservée pour personne handicapée face au 12282, avenue Roland-Paradis, côté ouest immédiatement au nord de l'entrée charretière sur une longueur approximative de 6 mètres;

DE conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Sylvie Lalonde  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2010.  
Entrée en vigueur le 9 novembre 2010.

---